

L1 Droit

1. Le droit, qu'est-ce que c'est ?

“Le **Droit** s'efforce d'organiser la vie en société.

“Le **Droit public** s'intéresse aux relations entre l'Etat, les collectivités publiques et les particuliers.

“Le **Droit privé** règle les rapports entre particuliers, sociétés commerciales (famille, contrats).

“Le **Droit interne** règle les intérêts propres à une collectivité nationale (un pays).

“Le **Droit international** règle les rapports entre Etats, entre personnes publiques ou privées de nationalités différentes.”

2. Les études

a. Les matières

Il faut un bon niveau en mathématiques !

1er semestre

UEF1 (coeff.2) : 2 matières obligatoires avec TD (20 ECTS)

- Introduction à l'étude du droit et droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)
- Droit constitutionnel I (CM : 37h30 et TD : 15h)

UEC1 (coeff.1) : 3 matières obligatoires (10 ECTS)

- Introduction historique au droit (37h30)
- Institutions judiciaires, institutions administratives (37h30)
- Problèmes économiques contemporains (37h30)

2e semestre

UEF2 (coeff.2) : 2 matières obligatoires avec TD (20 ECTS)

- Droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)
- Droit constitutionnel II (CM : 37h30 et TD : 15h)

UEC2 (coeff.1) : 3 matières obligatoires (8 ECTS)

- Relations internationales (37h30)
- Science politique (37h30)
- Histoire du droit et des institutions (37h30)

1 matière à option :

- Analyse économique (37h30)
- ou Histoire contemporaine politique et sociale (37h30)
- ou Histoire du droit des personnes et des biens (37h30)
- ou Introduction à l'étude des médias (37h30)

1 enseignement facultatif (30h) : Langue autre que l'anglais enseignée à Assas et suivie en TD pendant une année. Il est possible d'obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires.

UE de Méthodologie (coeff.1) (2 ECTS):

- 2 enseignements obligatoires
 - TD : conférences de méthodes faites par des moniteurs/ATER d'histoire du droit (15h sur l'année)
 - Anglais (enseignement à distance) (30h sur l'année)
- 2 enseignements facultatifs
- Atelier de professionnalisation I (15h sur l'année):
 - initiation à la pratique juridique
 - initiation au fonctionnement des institutions judiciaires

L'étudiant peut obtenir jusqu'à 2 points supplémentaires.

- Tutorat (30h sur l'année) :

L'étudiant peut obtenir jusqu'à 2 points supplémentaires.

Total 1re année de droit - parcours classique : **517h30 + 75h** (60 ECTS).

b. Le déroulement

Les étudiants réorientés seront susceptibles de suivre des enseignements spécifiques dans certaines matières des Unités d'Enseignements Fondamentaux et pourront bénéficier de l'aide d'un tuteur.

L'enseignement comporte:

- deux TD de droit civil
- le TD supplémentaire au 2nd semestre est un TD portant sur l'enseignement dispensé au 1er semestre pour une remise à niveau
- le TD de conférences de méthodes chaque semaine

Les matières du 1er semestre donneront lieu à examen lors de la session de rattrapage prévue en septembre.

3. Les débouchés

Il existe de nombreux débouchés:

- Accès à différents **concours de la Fonction publique**, notamment celui d'**attaché d'administration**
- intégrer une **grande école de commerce** par le biais des concours « passerelles »
- étape vers le **Master**, complément de formation nécessaire pour devenir **magistrat, avocat, haut fonctionnaire, juriste d'entreprise...**

4. Les dates clés et le dossier

Il existe deux périodes pour se réorienter:

- Pour la réorientation en fin de 1er semestre :

- Les dossier sont à récupérer **entre le 3 et le 7 décembre** au CIO, 92, rue d'Assas 75006
- Ils doivent être rendus **entre le 10 et le 19 décembre** au même endroit
- Entre les deux, il faut avoir pris rendez-vous avec un enseignant-conseil, pour savoir si c'est la filière qui vous convient, envisager d'autres filières éventuellement...
- Les affectations sont connues la semaine du 7 janvier 2013
- Pour la réorientation en fin d'année :
 - Il n'existe pas de passerelle vers la L2
 - Il faut postuler en L1 en tant que bachelier.

Pour ce qui est du dossier, il doit contenir :

- Relevé des notes obtenues au 1er semestre
- Lettre d'appréciation ou de recommandation d'un enseignant ou d'un chargé de TD
- Relevé des notes obtenues au baccalauréat
- Lettre de motivation (si le baccalauréat n'a pas été obtenu en 2012, précisez ce que vous avez fait antérieurement à cette demande)
- Certificat de scolarité.

Attention, les places sont peu nombreuses, il est donc conseillé de postuler dans d'autres universités en même temps.

Personnes à contacter pour toute information complémentaire:

cio@u-paris2.fr